

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024/31

Conseil municipal du mardi 23 juillet 2024

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Christine MORIN

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Jean-Pierre GOY, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Loïc BARBERAT, Aurore TOMA, Emeric GEHANT

Membres excusés : André BROTTE donne pouvoir à Anne-Marie ROZIER ; Laetitia JOUSSE donne pouvoir à Philippe Tissot ; Sylvie PERRIER donne pouvoir à Patrick Marchand ; Marie-Agnès MUGNIER ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Benoit Duval ; Aurélie GUTIERREZ donne pouvoir à Jean-Pierre Goy ; Sébastien BOUCHARD donne pouvoir à Didier Coquard ; Eloïse REVOL ; Danielle BLATH donne pouvoir à Loïc Barberat ; Béatrice DUMORTIER donne pouvoir à Christine Morin.

Membres absents : Benjamin METELLY

OBJET : Alignement : acquisition d'une parcelle à l'euro symbolique (6)

Monsieur le maire rappelle au conseil l'opération de régularisation de ces transferts de propriété interrompus, confiée à Loïc Barberat, conseiller délégué.

Il indique qu'à l'occasion de ces régularisations, le cas d'une parcelle inexistante a été révélée. Après passage de géomètre et création d'une parcelle régulière, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à conclure l'acquisition de celle-ci, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Propriétaire	Lieu	Parcelle		m²
Consort Carret	Avenue ND de Lorette	E	1433	217

En outre, afin de compléter la régularisation, il est donc proposé d'intégrer la parcelle au domaine public de voirie.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle indiquée ci-dessus

DECIDE de prendre en charge les frais de notaire et le cas échéant de géomètre

AUTORISE le maire à signer tout document y afférant,

CLASSE dans le domaine public de voirie la parcelle acquis, listées en annexe,

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget 2024

Voté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20240723-202407_202431-DE
Reçu le 27/07/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
27 juillet 2024

Philippe TISSOT
Maire

